

## Communiqué de presse

### **La Banque Cantonale du Jura baisse son taux hypothécaire à 2,875 %**

**Porrentruy, le 10 décembre 2008 – La Banque Cantonale du Jura abaisse son taux hypothécaire variable de base à 2,875 %.**

La Banque Cantonale du Jura adapte à nouveau son taux hypothécaire. Cette baisse est motivée par l'évolution du marché des capitaux. Le taux de 2,875 % s'applique immédiatement pour les nouvelles affaires et dès le 1<sup>er</sup> mars 2009 pour les anciennes hypothèques. La BCJ réaffirme ainsi sa solidarité envers sa clientèle et son soutien à l'égard de l'économie jurassienne.

Le taux hypothécaire sert de base à la fixation de l'intérêt appliqué aux hypothèques des maisons familiales et immeubles locatifs de premier rang. La BCJ poursuit une politique de taux différenciés tenant compte de la relation globale avec le client, des risques liés à l'objet et au marché.

**Contact :**

Serge Voisard

Responsable communication & marketing

Tél. : 032 465 13 68

E-mail : [serge.voisard@bcj.ch](mailto:serge.voisard@bcj.ch)

Ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse (SIX), afin de respecter les règles de publicité événementielle issues du Règlement de cotation émis par celle-ci.